

Annexe 1

Annexe XXXVIII : Formulaire relatif au Fonds social de l'eau


RAPPORT RELATIF AU FONDS SOCIAL
C.P.A.S. DE


EXERCICE

Nom et prénom du Président du CPAS :
.....

Coordonnées de la personne de contact attitrée au Fonds Social de l'Eau au sein de votre C.P.A.S. :

Nom :
.....
.....

 **:**
.....
.....

 **:**
.....
.....

Numéro de compte bancaire du CPAS :
.....

1. Données chiffrées à fournir par le C.P.A.S. :

1.1. Données générales :

Nombre de personnes bénéficiant du droit à l'intégration sociale sur le territoire de votre commune en date du 31/12/..... :

1.2. Droit de tirage

- a) Nombre total de demandes d'intervention introduites (droit de tirage) par votre C.P.A.S. pour l'exercice :
- b) Répartition des interventions répondant aux situations suivantes :
(1 consommateur = 1 compteur)

Consommateur en défaut de paiement après le délai de la mise en demeure (conformément à la procédure du FSE et aux listes des distributeurs)	
Consommateur en difficulté financière passagère (hors défaut de paiement visé au point précédent)	
Intervention afin d'éviter la pose d'un limiteur de débit	
TOTAL	

- c) Parmi les personnes en difficulté de paiement, combien sont dans une situation récurrente d'années en années ?
- 2 années consécutives :
 - 3 années consécutives :
 - 4 années consécutives ou plus :
- d) Combien de dossiers ont fait l'objet de refus d'octroi du Fonds Social de l'Eau et pour quel(s) motif(s) ?

Disponible suffisant dans le chef du bénéficiaire ou certains postes du budget excessifs	
Manque de collaboration, mauvaise volonté manifeste de la personne, ne fait pas les démarches demandées	
Facture sur base d'une estimation de la consommation	
Renvoi vers la médiation de dettes, le RCD ou la guidance budgétaire si le CPAS constate un endettement global	
Autre(s) (à détailler) :	
TOTAL	

1.3 Fonds des améliorations techniques :

Nombre de dossiers introduits auprès du(es) distributeur(s)	
Nombre de refus d'intervention justifié par les distributeurs	

2. Informations complémentaires pour l'évaluation et l'amélioration du fonctionnement du Fonds Social de l'Eau

- a) Dans le cadre de votre fonctionnement interne, pourriez-vous nous communiquer une estimation du nombre d'heures moyen prestées par vos services par mois pour le Fonds Social de l'Eau ?
.....
- b) Avez -vous besoin de formation relative au FSE ?
Oui / Non
- c) Avez-vous besoin de support didactique (folder à distribuer aux personnes, poster, ...) ?
Oui / Non
- d) Droit de tirage complémentaire – seuil de 80% : Si vous n'avez pas utilisé 80% de vos droits de tirage de l'année précédente, les droits de tirage complémentaires ne sont pas intégrés dans votre droit de tirage unique. Pourriez-vous expliquer les raisons de sous-utilisation du FSE ?
.....
.....
.....
.....
.....

3. Remarques - suggestions :

- a) Sur le droit de tirage :
.....
.....
.....
.....
.....
- b) Sur la gestion et l'utilisation du Fonds d'Amélioration Technique :
.....
.....
.....
.....
.....
- c) Autres :
.....
.....
.....
.....
.....

4. Rappel - Documents disponibles :

(www.spge.be : SPGE\autres métiers\ fonds social de l'eau\à télécharger)

- Le formulaire de demandes d'intervention du FAT (Nouveau)
- La fiche de procédure pour le FAT
- La Page FAQ
- Les documents légaux
- Les présentations des formations
- Le rapport annuel des CPAS relatif au fonds social (canevas)
- Le rapport annuel du FSE

Fait à, le

Le Secrétaire,

Le Président,

..... (Nom)

..... (Nom)

..... (Prénom)

..... (Prénom)

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 18 juillet 2019 relatif au Fonds social de l'Eau, modifiant certaines dispositions du Code de l'Eau et modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 16 novembre 2000 portant exécution du décret du 6 mai 1999 relatif à l'établissement, au recouvrement et au contentieux en matière de taxes régionales wallonnes.

Pour le Gouvernement,

Le Ministre-Président,

W. BORSUS

Le Ministre de l'Economie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique,
de l'Emploi et de la Formation,

P-Y. JEHOLET

Le Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du
Territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, des Zonings
et du Bien-être animal,

C. DI ANTONIO

Le Ministre du Budget, des Finances, de l'Energie, du Climat et des Aéroports,

J-L. CRUCKE